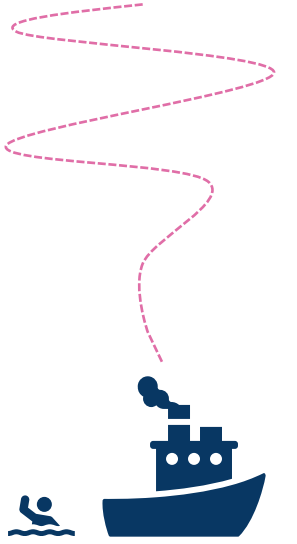


DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL SOLIDAIRE !



POUR DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Âgés de 15 à 18 ans en moyenne, ces jeunes migrants, arrivés pour la plupart d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Mali, Côte d'Ivoire...), sont pris en charge par le Département de la Charente dans le cadre de la protection de l'enfance.



AVEC UNE INDEMNITÉ

Pour subvenir aux besoins des jeunes, les familles d'accueil solidaires seront indemnisées à hauteur de 403€ par mois.

ET AVEC UN ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnateur social assurera le suivi des familles et des jeunes. Il sera disponible pour toutes questions et sera garant du parcours et de l'évolution du jeune.

Faites votre demande auprès de l'UDAF de la Charente :

fa-mna@udaf16.org

05 16 53 01 70



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT